



Valoriser son engagement en faveur de la biodiversité : reconnaissances et labels

Fiche n° 1

Description

Pour valoriser un engagement en faveur de la biodiversité, différents labels, dispositifs et reconnaissances existent. Ils peuvent être de niveau international, national ou local. Le but de ces outils est d'inciter les collectivités à s'engager dans une démarche favorable à la biodiversité en mettant en valeur, une fois qu'un plan d'actions est en place ou que des actions arrivent à leur terme, cet engagement. Ils permettent tout d'abord de faire savoir, au sein de sa collectivité, les engagements qui sont pris. Ils permettent également à la collectivité de rayonner, d'être visible auprès des autres collectivités et surtout de rejoindre des réseaux de territoires engagés dont les multiples retours d'expérience viennent nourrir les projets favorables à la biodiversité.

➤ **La reconnaissance Territoires Engagés pour la Nature**

« Territoires Engagés pour la Nature » (TEN), est une initiative nationale qui vise à reconnaître des collectivités volontaires qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité. Elle est particulièrement novatrice dans le sens où elle n'est pas attribuée au regard des actions déjà menées par la collectivité, mais après étude du projet que cette collectivité s'engage à réaliser dans un délai de trois ans.



En Bretagne, la participation est ouverte à toutes les communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomérations, communautés urbaines et métropoles), quelle que soit leur taille et le niveau d'engagement. L'initiative est déployée par un collectif régional (associant L'Office français de la biodiversité, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL, la Région Bretagne et l'Agence Bretonne de la Biodiversité). Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives.

Le dossier de candidature à cette reconnaissance comprend un questionnaire et des fiches-actions. Le but est d'avoir une vision d'ensemble des actions de la collectivité via les réponses au questionnaire, en faisant le lien entre les actions déjà menées et les actions faisant partie du projet de territoire en faveur de la biodiversité. Le collectif régional attend des collectivités qu'elles mettent en avant des projets d'actions impactantes sur leur territoire.

Les collectivités lauréates se voient attribuer la reconnaissance TEN pour trois ans – délai de mise en œuvre des actions décrites. Les TEN bénéficient ensuite d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et des retours d'expérience des autres TEN de Bretagne et de France. Par ailleurs, ils ont accès, comme les autres territoires bretons qui le souhaitent, aux animations et à l'accompagnement déployés par l'Agence Bretonne de la Biodiversité et les partenaires du collectif régional.

Lien vers le site national de l'initiative :

engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires

➤ **Une procédure simplifiée pour le concours Capitale Française de la Biodiversité**

En complément de TEN, les actions en faveur de la biodiversité déjà réalisées par une collectivité peuvent être valorisées en participant au concours « Capitale Française de la Biodiversité » (CFB) qui fonctionne également sur le principe d'un questionnaire et de fiches-actions. Le dossier de candidature TEN vaut pour le concours CFB : il suffit de le transmettre et remplir un questionnaire simplifié spécifique à CFB pour compléter la candidature.



Lien vers le site du concours :

www.capitale-biodiversite.fr/

Pour aller plus loin

➔ Exemples de reconnaissances et labels

Label « Terre Saine »

Ce label récompense les collectivités exemplaires ayant volontairement choisi de supprimer les produits phytopharmaceutiques (PPP) de synthèse de leurs espaces verts. Il s'adresse à l'ensemble des communes, communautés de communes et communautés d'agglomération, quelle que soit leur taille.

<https://www.ofb.gouv.fr/actualites/le-label-terre-saine-communes-sans-pesticides>



Charte d'entretien des espaces des collectivités « + Nature »

La Charte +Nature est proposée aux structures souhaitent s'engager dans une gestion écologique et durable de l'ensemble de leurs espaces extérieurs. Elle est construite autour de cinq thématiques : réduire les déchets verts, mieux gérer l'eau, favoriser la biodiversité, respecter le « zéro phyto » et communiquer. Le label est acquis pour une durée de 5 ans. A l'issue, une visite de contrôle permet de conserver le label.

<https://fredon.fr/charte-plus-nature>



Label « Villes et villages étoilés »

Porté par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), il valorise les collectivités engagées contre la pollution lumineuse et qui préservent les trames noires.

www.anpcen.fr/?id_rub=19



Programme « Refuge LPO »

Porté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le programme Refuge LPO permet la labellisation d'un terrain public ou privé. C'est un engagement moral à préserver la nature et améliorer la biodiversité sur ce terrain, en respectant les principes de la charte Refuge LPO.

refuges.lpo.fr/



Trophées de l'adaptation au changement climatique

Ce concours récompense les actions exemplaires et concrètes d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur des solutions visant à développer des services écosystémiques favorisant la capacité d'adaptation, tout en préservant la biodiversité. Il est organisé dans le cadre du projet Life ARTISAN.

<https://www.trophees-adaptation-life-artisan.com/participez/>



Contact : Anne-Hélène LE DU : maquestion@biodiversite.bzh